

ACCORD DE LIBRE-ECHANGE CANADA / UNION-EUROPEENNE

**INTERBEV réagit à un avis de la Cour de Justice de l'Union Européenne
et lance un appel au (à la) futur(e) Ministre de l'Agriculture :**
« Il est urgent de suspendre l'application anticipée du CETA ! ».

Paris, le 16 mai 2017 - La Cour de Justice de l'Union européenne (CJUE) a rendu aujourd'hui, un avis très attendu sur l'accord de libre-échange UE – Singapour, conclu en 2013. A la question posée : cet accord, comme tous les accords de commerce dits de nouvelle génération que la Commission européenne multiplie depuis plusieurs mois, doit-il faire l'objet d'une ratification par les Parlements nationaux, en plus de celle des institutions européennes ? La réponse de la CJUE est particulièrement claire : oui, la conclusion de tels accords est bien, également, l'affaire des Etats membres.

Pourtant, le CETA – l'accord de libre-échange conclu entre l'UE et le Canada –, qui n'a fait l'objet d'aucune consultation du Parlement français, devrait entrer en application anticipée d'ici le mois de juillet.

Au vu de ce paradoxe, et alors même que le ou la prochain(e) Ministre de l'Agriculture prendra ses fonctions demain mercredi 17 mai, le Président d'INTERBEV, Dominique LANGLOIS, a souhaité lui lancer un appel : « Pour le bien de l'élevage français, mais aussi de nos territoires, de notre environnement et de notre fonctionnement démocratique : il est urgent d'exiger à Bruxelles la suspension de l'application anticipée du CETA. »

Une telle mise en œuvre anticipée, synonyme d'ouverture d'un contingent d'importation de 65 000 tonnes de viandes bovines issues d'animaux engraisés au maïs OGM, aux farines animales et aux antibiotiques serait, en outre, malvenue alors que le Conseil constitutionnel, interrogé par 106 députés en France sur l'adéquation du CETA avec notre Constitution, n'a pas encore rendu son avis.

Elle serait, enfin, particulièrement regrettable, alors même que le Président de la République a suscité beaucoup d'espoirs au sein de la société civile en annonçant, dans les tous derniers jours de sa campagne électorale, « avoir entendu les doutes et les incertitudes » au sujet du CETA et vouloir installer, dès sa prise de pouvoirs, une « commission d'experts chargée d'évaluer les conséquences de cet accord » en vue, s'il le faut, de le faire modifier.

Quelles que soient les conclusions de cette commission d'experts, plébiscitée par la profession, il sera extrêmement difficile de rouvrir les négociations d'un accord déjà appliqué !

C'est pourquoi INTERBEV réitère sa demande de suspendre l'application anticipée du CETA.

A propos d'INTERBEV

INTERBEV est l'Association Nationale Interprofessionnelle du Bétail et des Viandes, fondée en 1979 à l'initiative des organisations représentatives de la filière bétail et viandes. Elle reflète la volonté des professionnels des secteurs bovin, ovin, équin et caprin de proposer aux consommateurs des produits sains, de qualité et identifiés tout au long de la filière. Elle fédère et valorise les intérêts communs de l'élevage, des activités artisanales, industrielles et commerciales de ce secteur qui constitue l'une des premières activités économiques de notre territoire. En savoir plus : www.la-viande.fr / www.interbev.fr